

Travaux de transformation et de rénovation logements TEMPE
12 rue du 17 novembre, 68100 MULHOUSE

CCTP – Lot 3 Plâtrerie / Isolation

Code	Désignation
A	ETENDUE DES TRAVAUX – REGLEMENTATION – NORMES Le présent document a pour objet la définition des prescriptions relatives aux travaux du lot 3 Plâtrerie pour la transformation et la rénovation des logements TEMPE se situant 12 rue du 17 Novembre à Mulhouse
A.1	<u>Consistance des travaux</u> Les travaux du présent lot comprennent d'une façon générale : - La mise en œuvre de la plâtrerie et de l'isolation des combles
A.2	<u>Généralités</u> Le présent document a pour objet de guider les soumissionnaires dans l'étude du dossier et de leur préciser les principes envisagés pour la réalisation des travaux. Les dispositifs décrites ci-après sont à considérer comme solution de base. Elles font l'objet des devis descriptifs annexés, qui devront être chiffrés par les soumissionnaires. Tout changement de marque ou de type devra faire l'objet d'une mention particulière, avec l'obligation de performance au moins égale Les prestataires ont toute la latitude de proposer des marques ou des produits équivalents aux solutions proposées. Néanmoins elles feront l'objet d'une notice descriptive permettant d'apprécier efficacement leur proposition. Dans tous les cas, cette notice fera ressortir les avantages économiques d'installation ou d'exploitation en parfaite conformité avec les clauses du présent document et en particulier les documents de référence, les bases de calcul et les limites de prestations. Les incidences non signalées sur les autres corps d'état impliqueront leur prise en charge de plein droit par le soumissionnaire du présent lot. Un descriptif détaillé énumérant les caractéristiques des matériaux fournis sera joint.
A.3	<u>Document de référence</u> Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions de tous documents réglementaires et normatifs qui lui sont applicables. -DTU et normes en vigueur compris tout documents nouveaux, modifiés ou abrogés. - Textes législatifs et réglementaires - Avis CSTB et prescriptions particulière
A.4	<u>Obligation de l'entreprise</u> Les produits dont la désignation est indiquée dans le CCTP suivie des mots « ou équivalent » impliquent pour leur emploi, l'accord préalable du maître d'œuvre. Chaque entreprise doit le nettoyage quotidien après chaque intervention de son lot, toutefois, en cas de négligence ou défaillance de certaines entreprises, le maître d'œuvre pourra faire exécuter un nettoyage complémentaire par une entreprise spécialisée, et ce, à la charge de ces mêmes entreprises.
A.5	<u>Qualification de l'entreprise</u> L'entreprise du présent lot devra joindre son attestation d'assurance décennale et répondre aux qualifications nécessaires. L'entreprise mandaté devra justifier de la formation de ces intervenants pour travailler en proximité avec de l'amiante
A.6	<u>Echantillons</u> L'entrepreneur retenu à l'issus du marché, sera tenu de fournir à ses frais des échantillons, notice technique et PV d'agrément des matériaux ou produits destinés à être utilisés, conformément aux prescriptions du cahier des charges, Ces échantillons sont soumis à validation dans le cadre de la mission VISA. L'objectif est de vérifier la conformité aux normes, aux spécifications techniques et aux exigences du marché. Sur la base des éléments remis, il sera émis un avis favorable ou défavorable quant à l'utilisation des matériaux ou produits. En cas de non-conformité, des mesures correctives sont demandées.

A.7	<u>Devis global et forfaitaire</u> L'entrepreneur du présent lot devra impérativement répondre sur le cadre du DPGF joint au dossier. La proposition de l'entreprise étant globale et forfaitaire, l'entrepreneur est tenu de vérifier les quantités. Une visite sur site sera possible en présence du maître d'œuvre afin que le prestataire puisse prendre connaissance du projet dans son entièreté. A défaut, après signature du marché, les quantités seront réputées être acceptées par l'entreprise sans aucune réserve. Le devis descriptif n'étant pas limitatif, l'entreprise devra prévoir tous les travaux complémentaires indispensables au complet et parfait achèvement des ouvrages inclus dans son lot et ce, sans qu'il puisse prétendre à aucune modification de son prix forfaitaire pour raison d'omission aux plans et au devis descriptif, étant entendu que l'entrepreneur a pris connaissance des travaux à effectuer, de leur importance et de leur nature, et qu'il a suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails qui pourraient être omis sur les plans ou descriptifs.
A.8	<u>Planning d'exécution</u> Pour le planning d'exécution des travaux, l'entrepreneur fera connaître le délai d'exécution de ses ouvrages. Il devra respecter le planning général établi en début de chantier en coordination entre toutes les entreprises et le maître d'œuvre
3.1	Plafond non-démontable Fourniture et mise en œuvre d'un plafond non-démontable comprenant : - Plafonds en plaques de plâtre cartonnée de 13mm d'épaisseur à joints non apparents du type BA 13SP vissées sur une ossature métallique en acier galvanisé NF - Traitement des joints à l'aide d'enduit et de bande à joint papier - Inclus les coupes, évacuation des chutes, réglage et mise à niveau <i>Localisation : Couloir, salle de bain et cuisine du lot 7 et 8</i>
3.2	Trappe de visite Fourniture et pose d'une trappe de visite 400 x 400 métallique laquée blanche à recouvrement de chez Semin ou équivalent, comprenant : - La découpe et la réservation - La trappe aura un loqueteau caché + un système d'ouverture poussez/lâchez - Vantail décrochable - Fixation sécurisée par ancrage <i>Localisation : plafond de la salle de bain du lot 7 et 8</i>
3.3	Contre-cloison ½ style non isolé Fourniture et mise en œuvre d'une contre cloison non-isolé comprenant : - Ossature de 48mm métalliques galvanisés doublé avec un d'entraxe 60cm - Parements constitués par une plaque de plâtre BA13 - Traitement des joints à l'aide d'enduit, de bande à joint papier et de bande armée - Inclus les coupes, évacuation des chutes, réglage et mise à niveau <i>Localisation : Au mur accueillant les meubles de cuisine, les douche ou baignoir dans le lot 7 et 8</i>
3.4	Plus-value BA13 Hydro NF - Utilisation dans les ouvrages au sein des pièces humides (hors plafond) <i>Localisation : Au mur réalisé en plâtrerie au sein des pièces humides du lot 7 et 8</i>

3.5	BA13 collé Fourniture et mise en œuvre d'un BA13 collé comprenant : - Parements constitués par une plaque de plâtre BA13 collé à l'aide mortier adhésif Map ou équivalent - Traitement des joints à l'aide d'enduit, de bande à joint papier et de bande armée - Inclus les coupes, évacuation des chutes, réglage et mise à niveau <i>Localisation : Au mur ou se situe l'ancien carrelage au sein de la salle de bain et de la cuisine du lot 8</i>
3.6	Habillage du bâti-support avec ½ stil non isolé Fourniture et mise en œuvre d'une contre cloison non-isolé comprenant : - Ossature de 48mm métalliques galvanisés - Parements constitués par deux plaques de plâtre BA13 Hydrofuge - Traitement des joints à l'aide d'enduit, de bande à joint papier et de bande armée - Inclus les coupes, évacuation des chutes, réglage et mise à niveau <i>Localisation : WC dans le lot 8 et salle de bain dans le lot 7</i>
3.7	Cloison 70mm séparative Fourniture et mise en œuvre d'une contre cloison séparative : - Ossature de 48mm métalliques galvanisés doublé avec un d'entraxe 60cm - Laine par phonic épaisseur 45mm R=1,10 de chez Isover ou équivalent - Parements constitués de chaque côté par une plaque de plâtre BA13 standard ou équivalent - Traitement des joints à l'aide d'enduit, de bande à joint papier et de bande armée - Inclus les coupes, évacuation des chutes, réglage et mise à niveau <i>Localisation : Condamner l'ouverture entre la cuisine et le WC du lot 8</i>
3.8	Cloison séparative EI30 Fourniture et mise en œuvre d'une contre cloison séparative : - Ossature de 70mm métalliques galvanisés doublé avec un d'entraxe 60cm - Laine GR32 100mm R=3,15 de chez Isover ou équivalent - Parements constitués par une plaque de plâtre BA13 FEU KS ou équivalent - Traitement des joints à l'aide d'enduit, de bande à joint papier et de bande armée - Inclus les coupes, évacuation des chutes, réglage et mise à niveau <i>Localisation : Condamner l'ouverture entre le lot 7 et le lot 8 en traitant uniquement le passage de porte</i>
3.9	<u>Isolation du plancher haut (combles)</u> Fourniture et mise en œuvre d'une isolation en laine souple en deux couches croisées. L'accès se fera par une trappe et une échelle dans les communs - Laine de verre IBR 200mm revêtu kraft R=5 de chez Isover ou équivalent - Laine de verre IBR 200mm Nu R=5 de chez Isover ou équivalent <i>Localisation : Comble du lot 6, 7 et 8.</i>



Cahier des Clauses Techniques Particulières